

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019 à 20h30**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Serge LECOMTE, Maire.

La convocation a été adressée le 18 septembre 2019.

Étaient présents : Serge LECOMTE, Maire – Florence BOULLIER – Marc FOUQUIER - Bénédicte RICARD, Francis POUZET adjoints – Christophe BRETON - Jean-Yves PROUST- Marie-Pierre BOUGREAU - Janine PERROT - Laurent BARILLET- Jean-Claude RICHARD - Arnaud LELIEVRE - Carole DEZYN - Annabel LE COZ.

Étaient absents excusés : Fabienne BAUDON (donne pouvoir à Florence BOULLIER) - Florent MARTIN.

Étaient absents : Albertina GASPERONI - Camille ECHERSEAU

Madame Arnaud LELIEVRE est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2019

Le procès-verbal du Conseil municipal du 25 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

ACHAT PAR LA COMMUNE DES PARCELLES BI 539 ET 540

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que pour permettre la création d'une voie d'accès en vue d'un futur projet immobilier, il convient d'acheter les parcelles BI 539 et BI 540 (fossé).

Après négociation avec l'Office Notarial de la commune de Saint-Épain, une proposition a été formulée pour un montant de 23 500,00 € et 2 000,00 € euro de frais de négociation.

Les frais d'actes notariés sont à la charge de la commune pour un montant de 1 600,00 €.

Monsieur le Maire propose d'acheter les parcelles pour un montant de 25 500,00 €, dont 2000,00 € de négociation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la proposition de l'Office Notarial de Saint-Épain pour l'achat des parcelles BI 539 et BI 540 (fossé) pour un montant de 25 500,00 € comprenant 2 000,00 € euro de négociation. Les frais d'actes notariés sont à la charge de la commune pour un montant de 1 600,00 €,
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour régularisation des actes de vente,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019, opération 168.

ENTREES DE BOURG – TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'au moment du repérage des entrées de bourg, l'une d'entre elles avait été omise. Afin d'homogénéiser l'embellissement des entrées de la commune, il convient de commander une autre entrée de bourg.

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de la FERRONNERIE BOQUET pour un montant total HT de 2281.87 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de retenir le devis de la FERRONNERIE BOQUET pour un montant total HT de 2281.87 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant,
- Les crédits sont inscrits au budget 2019, opération 333.

BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur le Maire informe ses collègues que les prévisions budgétaires en section d'investissement s'avèrent insuffisantes concernant l'opération 333 (entrées de bourg) et qu'il y a lieu d'inscrire des crédits complémentaires pour effectuer le paiement des factures. Il propose d'opérer les décisions modificatives telles que pour la section d'investissement :

Opération	N° compte	Dépenses		Recettes	
		Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
333	2188		3000		
338	21751	3000			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte la décision modificative n°4 telle que proposée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à passer les écritures comptables correspondantes,
- les modifications sont transmises à la Trésorerie de l'Île Bouchard.

ÉCOLE RAYMOND QUENEAU - DEMANDE DE SUBVENTION POUR PROJET DE VOYAGE SCOLAIRE

Florence BOULLIER, adjointe fait part à l'assemblée d'une demande de subvention adressée en Mairie par Monsieur DITOMASO, Directeur de l'école Raymond Queneau concernant un projet de voyage scolaire.

Après étude du dossier, et au regard du montant global du projet, Madame Boullier propose de donner un accord de principe pour l'octroi d'une subvention sur deux exercices comptables (2019 et 2020). Elle sera calculée en fonction du nombre d'enfants résidant à Saint-Épain et des besoins restant à charge pour l'école en tenant compte de la participation familiale de 150,00€. Le choix du montant octroyé sera l'objet d'une prochaine délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de donner un accord de principe pour l'octroi d'une subvention sur deux exercices comptables (2019 et 2020). Elle sera calculée en fonction du nombre d'enfants résidant à Saint-Épain et des besoins restant à charge pour l'école en tenant compte de la participation familiale de 150,00€. Le choix du montant octroyé sera l'objet d'une prochaine délibération.

AUTORISATION DU MAIRE DE SIGNER UN BAIL POUR LE LOGEMENT SIS 27 GRANDE RUE 37800 SAINT-ÉPAIN

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'ancienne Directrice de l'école Raymond Queneau bénéficiait du logement de fonction situé au-dessus de la mairie. Suite à son récent départ à la retraite, elle souhaite occuper le logement encore quelques mois afin de préparer son déménagement.

Le nouveau Directeur de l'école n'ayant pas besoin du logement, Monsieur le Maire propose d'accepter la demande et de faire rédiger un bail pour le logement sis 27 Grande rue 37800 SAINT-ÉPAIN afin de régulariser la situation avec un montant de loyer de 200,00€ mensuel.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte que la commune loue le logement sis 27 Grande rue 37800 situé au-dessus de la mairie,
- Autorise Monsieur le Maire à rédiger le bail correspondant,
- Décide de fixer le montant du loyer à 200,00€/mensuel.

PROGRAMME DE VOIRIE 2019 – TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Suite au choix de l'entreprise pour les travaux du programme de voirie 2019 lors du Conseil Municipal du 27 juin 2019 pour un montant global de marché de 96 251,15 € TTC, Monsieur le Maire propose de réaliser des travaux complémentaires. Il s'agit notamment du reprofilage de fossés et de la réalisation de passages busés, nécessaires pour mettre en cohérence la chaussée avec les opérations de curage de fossés déjà réalisés.

Le montant maximum prévu pour ces travaux par l'entreprise attributaire du marché, BELLIN TP, est de 4253.87 € TTC, ce qui porte le montant du marché global à 100 505,02 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- retenir la proposition de l'entreprise BELLIN TP d'un montant 4253.87 € TTC, portant le montant du marché global à 100 505,02 € TTC.
- autorise le Monsieur Maire à signer tout document afférant à cette proposition, les crédits nécessaires au paiement étant inscrits en section de fonctionnement au compte 615231.

CONVENTION AVEC LA SEPANT – POUR LA REALISATION D'UN INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ÉPAIN

Monsieur FOUQUIER, adjoint explique que depuis 2011, le réseau associatif FNE Centre val de Loire accompagne les communes dans la connaissance et la prise en compte de la biodiversité de leur territoire.

La SEPANT, Société d'Étude de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine a souhaité permettre aux communes de connaître l'étendue et la richesse

de la biodiversité de leur territoire par le biais d'un Inventaire de la Biodiversité Communale.

Cet outil, une fois réalisé, permet d'orienter ou d'affiner des projets de développement locaux : déclinaison locale de la Trame Verte et Bleue, projets d'aménagements écologiques, touristiques, économiques ou urbains.

La commune souhaite mettre en œuvre ce projet d'inventaire de la biodiversité communale en partenariat avec la SEPANT.

La prestation, dont le coût s'élève à 19 350,00 €TTC, est cofinancée par la Région Centre Val de Loire à hauteur de 80% par le biais d'une demande de subvention. Le reste à charge pour la commune est de 3870,00€ TTC.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la mise en place du projet d'Inventaire de la Biodiversité Communale proposé par la SEPANT.

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales, et notamment son article L5511-10,

Considérant que cet inventaire permettrait l'analyse des enjeux pour la biodiversité et oriente la collectivité dans la réalisation de ses futurs projets d'aménagement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de participer au projet d'Inventaire de la Biodiversité Communale en partenariat avec la SEPANT, **sous réserve de l'obtention de la subvention de la Région Centre,**
- Autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès de la Région, par le biais de la SEPANT,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant,
- Inscrit le reste à charge pour la commune d'un montant de 3870,00 € au budget 2020.

MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A RAISON DE 31,5/35EME

Vu la création du poste d'adjoint technique principal deuxième classe à raison de 31,5/35^{ème} par le conseil municipal en date du 28 mars 2019 à compter du 1^{er} juillet 2019,

Considérant que la commune n'a pas lieu de conserver le poste d'adjoint technique à raison de 31,5/35^{ème}, Monsieur le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint technique à raison de 31,5/35^{ème} et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de supprimer le poste d'adjoint technique à raison de 31,5/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2019.
- Les modifications seront apportées au tableau des effectifs.

RENOUVELLEMENT DU LOGICIEL DE GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat concernant le logiciel de gestion administrative et comptable arrive à son terme et qu'il convient de le renouveler.

Satisfait par les prestations du logiciel actuel, de la qualité de la maintenance et de la réactivité du prestataire en cas de besoins, il propose de renouveler le contrat avec l'entreprise SEGILOG/Berger-Levrault.

Le montant du devis s'élève pour trois ans à 12 501,00 € HT et se décompose comme suit :

Cession du droit d'utilisateur	4 167.00€ HT annuel
Maintenance Formation	463.00 € HT annuel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir la proposition du Maire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis et contrats correspondants,
- Les crédits sont inscrits au budget 2019.

RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du contenu du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service assainissement. Il explique qu'il doit être soumis pour avis à l'assemblée délibérante de la collectivité qui gère le service.

Monsieur le Maire soumet ce rapport à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Émet un avis favorable sur les éléments figurant dans le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement pour l'exercice 2018.

RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire informe ses collègues que le SIAEP de la Région de Saint-Épain a adressé un exemplaire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2018 adopté en Comité Syndical le 19 septembre 2019 et que les Conseils Municipaux des communes adhérentes doivent émettre leur avis sur ce document.

Monsieur le Maire soumet le rapport à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Émet un avis favorable sur les éléments figurant dans le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'exercice 2018.

AVIS CONCERNANT LA COMMERCIALISATION DE DIX-HUIT LOGEMENTS CORRESPONDANT AU GROUPE LOCATIF « LES FONTAINES »

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que Val Touraine Habitat souhaite commercialiser dix-huit logements correspondant au groupe locatif « Les Fontaines ».

L'avis de la commune avait été sollicitée en 2013 pour laquelle la commune avait donné un avis favorable avec les réserves suivantes :

- Que chaque logement soit remis aux normes avant sa vente,

- Qu'elle donne son accord pour la vente à condition que Val Touraine Habitat reconstruise le même nombre de logement sur la commune au fur et à mesure des ventes afin de conserver le parc immobilier existant.
Aucune vente ne s'étant produite depuis, l'autorisation préfectorale correspondante est devenue caduque. Val Touraine Habitat doit recueillir de nouveau l'accord de la commune, conformément aux dispositions de l'article L.445-1 du code de la construction et de l'habitation,
Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable avec les réserves suivantes :
- Si aucune vente ne survient dans les deux ans, Val Touraine Habitat s'engage à remettre en location les immeubles concernés.
- que Val Touraine Habitat reconstruise le même nombre de logement sur la commune au fur et à mesure des ventes afin de conserver le parc immobilier existant.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Émet un avis favorable à la vente des dix-huit logements du groupe locatif « les Fontaines » avec les réserves suivantes :
- Si aucune vente ne survient dans les deux ans suivant la mise en vente, Val Touraine Habitat s'engage à remettre en location les immeubles concernés.
- que Val Touraine Habitat reconstruise le même nombre de logement sur la commune au fur et à mesure des ventes afin de conserver le parc immobilier existant.

QUESTIONS DIVERSES

■ Monsieur le Maire informe l'assemblée du commencement de l'enquête publique le 1^{er} octobre 2019 concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Saint-Épain le 26 octobre de 9h00 à 12h00. Monsieur le Maire explique que ce document d'urbanisme sera applicable au 1^{er} janvier 2020.

■ Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du commencement des travaux place de la mairie le 7 octobre 2019 et concernant la sécurisation de la grande rue, les travaux débuteront le 21 octobre 2019. Les enrobés seront réalisées pendant les vacances scolaires. Afin de rendre possible la circulation des véhicules, les travaux seront menés par phases.

■ Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Assemblée Générale de l'association de la Plate-forme se tiendra Salle des associations à 18h30 le 03 octobre 2019.

■ Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande par mail de la famille Rivière concernant la mise en place d'un passage piéton. Cette demande est soumise à la commission voirie.

■ Monsieur Fouquier, adjoint, informe l'assemblée concernant l'avancée des travaux de rénovation au presbytère. Les travaux de maçonnerie ont repris. De la peinture au plomb ayant été mise en évidence, un protocole d'élimination des huisseries est nécessaire. Les professionnels remercient les bénévoles pour leur travail.

Les scénographes ont proposé un projet intéressant.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la clôture de séance à 22h05

Le Maire, Serge LECOMTE	Florence BOULLIER, Adjointe	Marc FOUQUIER, Adjoint	Bénédicte RICARD, Adjointe
Francis POUZET, Adjoint	Absente Albertina GASPERONI	Christophe BRETON	Excusée (donne pouvoir à Florence BOULLIER) Fabienne BAUDON
Jean-Claude RICHARD	Absente Camille ECHERSEAU	Laurent BARILLET	Annabel LE COZ
Jean-Yves PROUST	Marie-Pierre BOUGREAU	Excusé Florent MARTIN	Janine PERROT
Carole DEZYN	Arnaud LELIÈVRE		

**Le Maire,
Serge LECOMTE**